



Demande garde alterne

Par sailor

Bonjour, actuellement j'ai mes enfants en garde alterné avec mon ex à l'amiable. Mes sa me convient plus, j'ai fais une demande devant juge familial, nous sommes bientôt convoqués.

Je voulais savoir es ce que je dois avoir un avocat? es ce que je dois ramener des documents? sachant je demande aucune pension

Je demande que la garde soit faites une semaine sur 2.

Par yapasdequoi

Bonjour

Quelle différence faites vous entre "garde alternée" et "une semaine sur deux" ?

A priori c'est pareil

Si vous ne demandez pas de pension, l'autre parent peut en demander.

Il est donc important de présenter des documents justifiant vos ressources et vos charges, ainsi que les besoins des enfants (scolaire, santé, ou autre).

Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris si vous avez un jugement .

Je n'ai pas compris comment vous avez vos enfants actuellement , ni ce que vous voulez maintenant (la garde alternée étant le fait d'avoir ses enfants une semaine sur deux).

Je n'ai pas compris pourquoi ce changement (cela ne vous convient plus n'est pas un argument) .

Vous devez fournir toutes les pièces obligatoires à votre demande (revenus, charges impots) et bien evidemment toutes les pièces qui viendront appuyer votre demande .

Bien evidemment toutes les pièces et arguments doivent être envoyés à la partie adverse bien avant l'audience, pour que la partie adverse fasse ses propres demandes avec ses arguments .

Si vous choisissez de ne pas vous faire représenter, il faut quand même éviter de faire perdre du temps à la justice en respectant le formalisme d'une requête, par rapport au juge et à la partie adverse .

Sinon il faut vous attendre à un sacré revers, avec le risque que la partie adverse soit préparée et fasse des demandes qui prospèrent .

Si vous avez déjà un jugement, il faut un element nouveau dans votre situation qui motive un changement de jugement .

Sinon c'est une demande abusive .